

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MARS 2013 à 9H00**

Date de Convocation : 22 mars 2013 – **Date d’affichage** : 5 avril 2013.

Le vendredi vingt-neuf mars deux mil treize à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Noël AUGRANDJEAN, Maire.

Etaient Présents : MM. Noël AUGRANDJEAN, Michel CHALLE, Mmes Agnès NAVET, Françoise de PIERREPONT, Denise BERTRAND MORSALINE, M. Gabriel LALLEMAND, Mmes Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, Marie-Christine MASSU, Ghislaine LEFEUVRE et Wilfried RYCKEBOER.

Représentés :

- Monsieur Jean-François COSNEFROY représenté par Monsieur Wilfried RYCKEBOER
- Monsieur Alain GIARD représenté par Madame Noëlle LEFORESTIER

Absents excusés : Messieurs Jean-François COSNEFROY, Olivier NORMAND et Alain GIARD.

Absents : Madame Nathalie LEBRETON

Secrétaire de séance : Madame Denise BERTRAND MORSALINE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité.

Monsieur le Maire accueille monsieur CARRE, Trésorier, et le remercie de sa présence.

ORDRE DU JOUR

Pour une lecture plus aisée, les budgets sont présentés l’un après l’autre pour l’ensemble des questions inscrites à l’ordre du jour (Compte administratif, Affectation de résultats, Compte de gestion et Budget Prévisionnel)

1. BUDGET COMMUNAL :

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 241 646.43 €
Recettes	1 742 054.64 €
Soit un excédent 2012 de	500 408.21 €

Report de l'excédent 2011	506 566.01 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2012 de	1 006 974.22 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	821 453.38 €
Recettes	116 815.70 €
Résultat investissement 2012 de	- 704 727.68 €
Restes à réaliser en dépenses	510 451.00 €
Restes à réaliser en recettes	503 437.00 €
Besoin de financement 2013	604 362.97 €

Madame BERTRAND fait observer qu'un emprunt d'équilibre à hauteur de 681 020 € avait été inscrit au BP 2012 et que la trésorerie de la commune étant largement suffisante, il n'a pas été nécessaire de réaliser cet emprunt au cours de l'exercice 2012.

Monsieur RYCKEBOER, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Monsieur AUGRANDJEAN, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2012 est approuvé à la majorité 9 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER).

AFFECTATION DES RESULTATS :

Après délibération, le conseil, à la majorité 10 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) décide d'affecter les résultats au budget primitif 2013, à savoir :

Section d'investissement :

Compte R/1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé de 604 362.97 €
arrondis à **604 362 €**

Compte D/001 : Report à nouveau 391 948.97 € arrondis à **391 948 €**

Section de fonctionnement :

Compte R/002 : Report à nouveau 402 611.25 € arrondis à **402 611 €**

COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur le trésorier soumet ensuite son compte de gestion 2012 qui est identique au compte administratif 2012.

Le compte de gestion 2012 est approuvé à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose au conseil de maintenir les taux d'imposition votés en 2012.

Il est rappelé que les bases d'imposition sont révisées automatiquement chaque année indépendamment de toute décision municipale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité vote les taux d'imposition suivants :

	Taux 2012	Taux 2013
Taxe d'habitation	17.46 %	17.46 %
Taxe foncier bâti	18.16 %	18.16 %
Taxe foncier non bâti	41.26 %	41.26 %
CFE	18.82 %	18.82 %

BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2013 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, le budget primitif 2013 est adopté à la majorité 10 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER), 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER).

Le budget s'équilibre comme suit :

<u>En Section de fonctionnement à :</u>	2 110 640.00 €
<u>En Section d'investissement à :</u>	2 249 460.00 €

2. BUDGET ASSAINISSEMENT :

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'assainissement qui se résume comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	228 962.14 €
Recettes	232 844.57 €
Soit un résultat 2012 de	3 882.43 €
Report de l'excédent 2011	145 342.86 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2012 de	149 225.29 €

Section d'investissement :

Dépenses	417 080.55 €
Recettes	448 429.13 €
Résultat investissement 2012 de	31 348.58 €

Restes à réaliser en dépenses	155 000.00 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €

Monsieur RYCKEBOER, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Monsieur AUGRANDJEAN, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2012 est approuvé à la majorité 9 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER).

AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal après délibération, à la majorité, 10 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND,

M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) décide d'affecter les résultats au budget primitif 2012, à savoir :

Section d'investissement :

Compte R/001 : Report à nouveau 381 035.14 € arrondis à **381 035 €.**

Section d'exploitation:

Compte R/002 : Report à nouveau 149 225.29 € arrondis à **149 225 €.**

COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur le receveur soumet ensuite son compte de gestion 2012 qui est identique au compte administratif du budget assainissement 2012.

Le compte de gestion 2012 est approuvé à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2013 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, le budget primitif 2013 est adopté à la majorité 10 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER).

Le budget s'équilibre comme suit :

<u>En Section d'exploitation à :</u>	379 185.00 €
<u>En Section d'investissement à :</u>	803 484.00 €

3. BUDGET MULTISERVICE :

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget multiservice qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	7 610.35 €
Recettes	53 226.65 €
Soit un excédent 2012 de	45 616.30 €
Report 2011	24 803.34 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2012 de	70 419.64 €

Section d'investissement :

Dépenses	43 782.08 €
Recettes	20 884.84 €
Résultat investissement 2012 de	- 22 897.24 €
Déficit 2011 reporté	- 20 884.84 €
Soit un déficit 2012	- 43 782.08 €

Monsieur RYCKEBOER, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Monsieur AUGRANDJEAN, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2012 est approuvé à la majorité 9 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER).

AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal après délibération à la majorité 10 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) décide d'affecter les résultats au budget primitif 2013, à savoir :

Section d'investissement :

Compte D/001 : Report à nouveau 43 782.08 € arrondis à **43 782 €**

Compte R/1068 : Affectation en réserves 43 782.08 € arrondis à **43 782 €**

Section de fonctionnement :

Compte R/002 : report à nouveau 26 637.56 € arrondis à **26 637 €**

COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur le receveur soumet ensuite son compte de gestion 2012 qui est identique au compte administratif du budget multiservice 2012.

Le compte de gestion 2012 est approuvé à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2013 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, le budget primitif 2013 est adopté à la majorité 10 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER).

Le budget s'équilibre comme suit :

En Section de fonctionnement à : 80 467.00 €

En Section d'investissement à : 96 782.00 €

4. BUDGET CAMPING :

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget camping qui se résume comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses 287 509.57 €

Recettes 279 969.40 €

Soit un déficit 2012 de - 7 540.17 €

Report de l'excédent 2011 89 713.01 €

Soit un excédent de fonctionnement global 2012 de 82 172.84 €

Section d'investissement :

Dépenses 75 316.69 €

Recettes 78 558.32 €

Résultat investissement 2012 de 3 241.63 €

Report excédent 2011 90 534.20 €

Soit un excédent pour 2012	93 775.83 €
Restes à réaliser en dépenses	24 169.00 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €

Monsieur RYCKEBOER, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Monsieur AUGRANDJEAN, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2012 est approuvé à la majorité 9 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER).

AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal après délibération à la majorité 10 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) décide d'affecter les résultats au budget primitif 2013, à savoir :

Section d'investissement :

Compte R/ 001 : report à nouveau 93 775.83 € arrondis à **93 775 €**.

Section de fonctionnement :

Compte R/002 : Report à nouveau 82 172.84 € arrondis à **82 172 €**.

COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur le receveur soumet ensuite son compte de gestion 2012 qui est identique au compte administratif du budget camping 2012.

Le compte de gestion 2012 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2013 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, le budget primitif 2013 est adopté à la majorité 10 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER).

Le budget s'équilibre comme suit :

<u>En Section de fonctionnement à :</u>	360 672.00 €
<u>En Section d'investissement à :</u>	203 776.00 €

5. BUDGET LOTISSEMENT :

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget lotissement qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	433 300.40 €
Recettes	433 300.87 €
Soit un résultat 2012 de	0.47 €
Report du déficit 2011	8 985.25 €

Soit un déficit de fonctionnement global 2012 de 8 984.70 €

Section d'investissement :

Dépenses	771 841.44 €
Recettes	652 345.32 €
Résultat investissement 2012 de	- 119 496.12 €
Excédent reporté 2011	158 945.72 €
Soit un excédent 2012	39 449.60 €

Monsieur RYCKEBOER, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Monsieur AUGRANDJEAN, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2012 est approuvé à la majorité 9 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER).

COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur le receveur soumet ensuite son compte de gestion 2012 qui est identique au compte administratif du budget lotissement 2012.

Le compte de gestion 2012 est approuvé à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2013 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, le budget primitif 2013 est adopté à la majorité 10 voix pour (M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. LALLEMAND, M. GIARD représenté par Mme LEFORESTIER).

Le budget s'équilibre comme suit :

<u>En Section de fonctionnement à :</u>	70 563.00 €
<u>En Section d'investissement à :</u>	57 787.00 €

6- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire présente au conseil 3 déclarations d'intention d'aliéner.

- Parcelles BR 74 et 354 – 5, rue Julien James – superficie 1022 m²
- Parcelle AH 103 – 40, rue Le Haut de la Rue – superficie 1854 m²
- Parcelles BR 158, 159, 161, 163 à 166 – Maisons de la Plage

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité décide de ne pas utiliser son droit de préemption pour ces parcelles.

7- Questions diverses

A. Communauté de communes du Canton de Lessay – Modification de statuts – compétences optionnelles – B32 Création Aménagement Entretien de Voirie

Le conseil communautaire, réuni le 21 février 2013, a validé la prise d'une compétence spécifique à la réalisation d'aménagement routier pour l'accès et la sécurisation des zones d'activités communautaires.

En effet, les services de la comptabilité publique ont informé la Communauté de Communes que « la voirie extérieure relève de la collectivité compétente en matière de « création, aménagement et entretien de voirie ». Par conséquent, la Communauté de Communes doit prendre une compétence spécifique afin de pouvoir verser sa participation financière au Conseil général de la Manche pour la réalisation du giratoire d'accès au Parc d'activités communautaire de Gaslonde.

Par ailleurs, le conseil communautaire a également profité de cette prise de compétence pour procéder au « toilettage » des statuts communautaires. En effet, lors du travail effectué avec la Sous-préfecture de Coutances dans le cadre de la réforme territoriale, les services communautaires ont travaillé sur la rédaction des compétences afin de disposer d'un document conforme à l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus lisible. Toutefois, il s'agit bien des mêmes statuts, sans aucune modification de compétence hormis la compétence ci-dessus évoquée et la suppression d'un article devenu sans objet (relatif au SIVOM).

Ceci exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la prise de compétence par la Communauté de Communes du canton de Lessay ainsi que la nouvelle rédaction des compétences communautaires et par conséquent :

- de modifier en conséquence les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Lessay au paragraphe B 32 des statuts de la Communauté de Communes, Compétences optionnelles « Création Aménagement Entretien de voirie » :
 - o Création d'aménagement routier pour l'accès et la sécurisation des zones d'activités communautaires,
- d'approuver la nouvelle rédaction de l'article 5 des statuts relatif aux compétences de la Communauté de Communes du canton de Lessay dont une copie est annexée à la présente délibération.

B. Courrier M. et Mme LECLUSE Michel

Monsieur CHALLE informe le conseil de la demande de monsieur et madame Michel LECLUSE afin d'obtenir l'autorisation de créer une ouverture sur leur propriété rue des Alouettes (BN 514) afin d'installer un portail.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil décide à l'unanimité, d'accéder à la demande de monsieur et madame LECLUSE. L'ensemble des travaux étant à leur charge.

C. ERDF – Proposition de raccordement – Borne fixe Place Abbé Godefroy

Monsieur CHALLE informe le conseil de la demande formulée par la commune à ERDF concernant le raccordement d'une borne fixe pour les manifestations Place Abbé Godefroy. La proposition d'ERDF s'élève à 1 108.69 € TTC.

D. ERDF – Devis pour travaux raccordement électrique rue du Parc – Mairie et APC / CLSH

Monsieur CHALLE informe le conseil du devis présenté par ERDF concernant la modification de raccordement des bâtiments du Pont, Future Mairie et APC. Actuellement, ces deux bâtiments bénéficient du tarif jaune pour une consommation estimée jusqu'à 36 KW par bâtiment. Monsieur CHALLE pense qu'il est possible de modifier les branchements actuels afin de les réunir et bénéficier d'un tarif inférieur.

Le devis présenté pour ces travaux s'élève à 3 313.71 € TTC.

Concernant l'aménagement paysager autour de la mairie et du centre de loisirs, madame BERTRAND propose la mise en place d'une citerne de récupération des eaux de pluies pour l'arrosage. Cette installation permettrait de réaliser des économies substantielles. Cette question sera revue ultérieurement.

E. Signalétique Cinéma – Devis

Monsieur CHALLE présente au conseil le devis de SAS Signalisation concernant la mise en place d'une signalétique adéquate pour le cinéma. Un caisson lumineux sera également installé ultérieurement.

Le devis présenté s'élève à 3 543.13 € TTC. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

Monsieur LALLEMAND quitte la réunion à 11h25.

F. Abri bus rond-point de la plage

Monsieur CHALLE fait part au conseil d'un entretien téléphonique avec monsieur Philippe DURCHON qui souhaite garder un pan de mur (1 m de haut environ) de l'ancien « Abri bus qui était implanté en partie sur sa propriété ».

Madame LEFORESTIER rappelle que c'est suite à un courrier de monsieur DURCHON demandant la suppression de cet abri bus que les travaux ont été entrepris.

L'ensemble des conseillers municipaux présents ne donne pas suite à cette demande et souhaite, pour des raisons de sécurité et de responsabilité que cette démolition soit faite en totalité.

G. GH Automobiles

Monsieur le Maire informe le conseil que la demande d'implantation de mobil home déposée par la société GH Automobiles pour leur servir de bureau a été refusée par la DDTM.

Il précise que la demande a été déposée trop tardivement, malgré les relances des services de la commune, et que celle-ci tombe maintenant sous couvert de la loi RT2012 très contraignante. De nouvelles démarches doivent donc être engagées.

H. Lotissement Les Chardons bleus – Clôtures

Monsieur CHALLE indique au conseil que les prix proposés par la commune pour la réalisation de clôtures au lotissement Les Chardons bleus, compte tenu des prix du marché public signé en 2008, paraît trop onéreux pour les acquéreurs par rapport à ce qui leur est proposé à titre personnel.

Il propose de faire l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation de l'ensemble des clôtures tel que prévu dans le marché public et de procéder ensuite, à la demande de chaque propriétaire, à la réalisation des travaux soit par les services techniques de la commune soit par une entreprise missionnée par celle-ci. Ce système permettrait également de conserver l'uniformité du lotissement.

I. Reprise du Bar/tabac/restaurant La Marée

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un repreneur s'est présenté pour le bar/tabac/restaurant La Marée. Celui-ci est en attente des autorisations administratives nécessaires à la réouverture de l'établissement qui est espérée pour le 15 mai prochain.

TOUR DE TABLE

Madame LEFORESTIER souhaite savoir si les remarques établies lors du dernier conseil municipal au sujet du plan de gestion des dunes ont été transmises au conseil général. Ce dossier est en cours.

Madame LEFORESTIER demande si l'association de soutien à la Foire aux Bulots a été créée. Monsieur le Maire informe le conseil que cette association est en cours de création.

Madame LEFORESTIER souhaite savoir si les personnes à mobilité réduite équipées d'un fauteuil roulant peuvent accéder à la digue. Monsieur le Maire répond que compte tenu de la pente, l'accès est limité aux personnes accompagnées. Une signalétique sera mise en place avant la saison estivale pour indiquer cette restriction.

Par ailleurs, elle souhaite qu'en l'attente du lecteur de carte bancaire prévu à la borne camping-cars, il soit indiqué où les jetons peuvent être achetés.

Monsieur CHALLE indique que les résultats des sondages effectués dans le cadre des projets de travaux relatifs aux cales ne sont pas encore connus. Ceux-ci devraient nous parvenir première quinzaine d'avril et seront transmis au cabinet ARTELIA pour étude.

Madame NAVET informe le conseil du bon déroulement du repas des anciens le 24 mars dernier. Cette année, le repas était confectionné par le restaurant de la Mer à hauteur de 34 € par personne et l'animation était réalisée par monsieur BARBOT pour 280 € la prestation.

Madame LEFORESTIER aimerait connaître le devenir du projet de salle de sports évoquée lors d'un précédent conseil dans la mesure où celle-ci n'apparaît pas au budget prévisionnel 2013. Elle aurait souhaité qu'une inscription figure au BP afin d'exercer une pression sur la communauté de communes, potentiel porteur du projet.

Monsieur le Maire informe le conseil que ce projet a été présenté aux conseillers communautaires lors de leur dernière réunion et qu'il est en cours d'étude.

Madame LEFORESTIER souhaiterait obtenir des informations concernant la situation financière de l'association CSLP afin de mettre fin aux rumeurs existantes à ce sujet.

Monsieur le Maire informe le conseil que les comptes de l'association ont fait l'objet d'une mise à jour, les erreurs constatées lors de la révision des comptes étant dues à une méconnaissance des règles et méthodes comptables et n'étaient pas volontaires.

Dans le cadre des travaux d'entretien des bâtiments et afin d'économiser l'énergie, madame BERTRAND suggère de remplacer la porte située à l'arrière de la mairie et qui est en mauvais état.

Madame NAVET s'inquiète de la divagation nocturne de nombreux chiens qui renversent et éventrent les poubelles. Un rappel sera fait dans le prochain Pirou Info.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 16 avril à 20h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45 .

Le Maire,
Noël AUGRANDJEAN.